

Communiqué de presse

Le GHR continue de dénoncer le triplement de la taxe de séjour et demande en urgence de surseoir à son application.

Alors que le triplement de la taxe de séjour à Paris et en Ile de France au 1^{er} janvier prochain, a été adopté dans la cadre de la Loi de finances 2024, le Groupement des Hôtels et Restauration de France continue de dénoncer « *une taxe décidée dans le dos et sur le dos des hôteliers* ». Il vient de demander de surseoir en urgence à l'application de cette taxe.

Le GHR vient d'écrire, ce 27 décembre 2023, avec les deux autres organisations professionnelles du secteur, à la Première Ministre et à la Présidente d'île de France de Mobilité, Valérie Péresse pour leur demander de surseoir en urgence à l'application de cette nouvelle taxe.

Dans ce courrier, les trois organisations professionnelles rappellent les circonstances d'adoption de cette taxe - sans concertation préalable et par voie d'amendement - et expliquent qu'elles n'ont pas permis l'information des hôteliers.

Elles demandent le report a minima au 1^{er} avril prochain de cette taxe invoquant la nécessité de connaître les modalités de calcul de cette taxe – dont elles restent dans l'attente - ainsi que les délais indispensables au paramétrage des logiciels et à l'information de la clientèle.

Pour le GHR et les 2 autres organisations : « *Il est objectivement impossible, sauf à vouloir pénaliser très durement les professionnels, que la taxe nouvelle additionnelle de 200 % soit appliquée au 1er janvier 2024 ou dans les prochain jours* ».

Le GHR examine, par ailleurs, la possibilité d'un recours en annulation de cette nouvelle taxe au motif notamment de la rupture d'égalité manifeste devant les charges publiques qu'elle entrainerait tant pour les hébergeurs que pour leurs clients.

Selon le GHR, « *le risque de non-conformité à la constitution serait très élevé et il pourrait conduire à annuler purement et simplement le financement d'IDFM* ».

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels et Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.